Image not found or type unknown

Revente viager mes protections

Par **lange**, le **17/07/2008** à **15:34**

Bonjour
je desire revendre un viager libre , d'après les infos que j'ais pus trouver , je reste responsable en cas de non paiement de la rente, est ce que moi j'ais un moyen de me proteger? , si le nouveau propietaire ne paye pas la rente et que je suis obligé de le faire est ce que je peux récupérer mon bien ?
merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés